



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY
du jeudi 23 avril 2026**

Présidence de M. Roberto DI CAPUA

Présence de 54 conseillères et conseillers

* * * * *

Le président ouvre la 7^e séance du Conseil communal de la dernière année de législature 2021-2026, en saluant et remerciant l'huissier suppléant extraordinaire, M. Raphaël Poncioni, la secrétaire, la presse et le public. Il passe la parole à la secrétaire pour l'appel qui fait état de 53 membres présents, à l'ouverture de la séance.

Membres excusés : Zoé Bébox - Arun Bolkensteyn - Cane Cekerevac - Çendresa Di Capua - Catherine Dutoit - Edward Farmer - Maud Giorgi Baumgartner - François Gottraux - Christophe Jolimay - Walter Keller - François Marchon - David Raccaud - Markus Rihs - Christian Roggo - Olivier Savary - Didier Weibel - Christian Wyssa et Romain Zünd.

Membres absents : Antoine Fournier - Roberto Galdini et Grégoire Trottet.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2026
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. Information des délégués du Conseil communal dans les organismes intercommunaux
5. Préavis municipal N° 02/ 2026 relatif à l'introduction du nouveau Règlement sur les sépultures et le cimetière et du Tarif des inhumations, des incinérations et du cimetière (2^e débat selon l'article 74 du Règlement du Conseil communal)
 - Rapport de la Commission technique
6. Préavis municipal N° 03/2026 relatif à la création d'une Association de communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations y afférentes
 - Rapport de la Commission des finances
 - Rapport de la Commission technique
7. Réponse municipale au postulat « Où sont les places pour vélos ? » déposé le 3 avril 2025 par Mme Esther Jörg et consorts
8. Réponse municipale à l'interpellation « Situation ARASOL » déposée le 12 mars 2026 par Mmes Laetitia Scherz et Esther Jörg

9. Propositions individuelles et divers
10. Fixation de la date de la prochaine séance

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

* * * * *

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans remarque.

* * * * *

2. Communications du Bureau du Conseil

- **2^{ème} tour pour l'élection à la Municipalité le 29 mars dernier.**

Taux de participation : 32.97 %

Sont élu(e)s :

M. Roberto FREDA	52.07 %, 1318 suffrages
M. Eric ZINGRE	51.88 %, 1313 suffrages
Mme Paola KAESLIN	51.60 %, 1306 suffrages
Mme Catherine CALANTZIS ROBERT	49.47 %, 1252 suffrages

- **Mme Patricia SPACK ISENRIKH**, mardi 7 avril 2026, a été réélue tacitement au poste de Syndique, étant la seule candidate en lice.

Le Bureau du Conseil félicite la Municipalité réélue pour ce deuxième mandat.

- **Séance de bureau élargie avec les chefs de groupe,**
Jeudi 21 mai 2026 à 18 h. 30

Pour information, cette séance aura à l'ordre du jour :

- La répartition des sièges de chaque groupe au sein des commissions du CC pour la législature 2026-2031
- Les indemnités du CC pour la législature 2026-2031
- Le tournus des présidences
- Propositions diverses sur l'organisation du CC pour la législature 2026-2031

IMPORTANT : les groupes devront désigner leurs commissaires au sein des différentes commissions permanentes avant l'assermentation du nouveau Conseil qui aura lieu le mercredi 24 juin 2026 à 17 h. 00.

La délégation de la Commune de Bussigny bénéficie d'un délégué supplémentaire (6 membres et un suppléant) à l'ORPC pour la législature 2026-2031).

* * * * *

3. Communications de la Municipalité

La parole est donnée à Mme la syndique pour les salutations habituelles de la Municipalité au Conseil communal. Elle salue la présence de deux cheffes de service au fond de la salle, du public et de la presse.

Communications de Mme Patricia Spack Isenrich

➤ **Point de situation sur l'arrivée de la fibre optique à Bussigny - TVT SA**

Pour donner suite à une question de Mme Arun Bolkensteyn, Mme la syndique répond que, s'agissant du déploiement de la fibre optique sur la commune de Bussigny, c'est bien Swisscom qui se charge de le faire et ce, entre 2026 et 2027. Swisscom doit fibrer le 100 % des logements à Bussigny et Crissier et de son côté, TVT SA doit fibrer le 100 % des logements sur le reste des autres communes de l'Ouest lausannois. C'est un accord conclu entre eux pour être le plus rapide possible. Ils raccordent non seulement les bâtiments, mais aussi les logements, même sans demande de connexion des locataires.

À Bussigny, Swisscom conclut préalablement un contrat de raccordement avec le propriétaire de la parcelle concernée et non pas avec d'éventuels locataires.

En l'espèce, c'est avec le propriétaire de l'immeuble que Swisscom discute des termes de la convention de connexion pour la fibre optique et dès que TVT Services SA aura obtenu l'information que l'immeuble, respectivement le logement de Mme Bolkensteyn a été fibré, TVT Services SA pourra lui adresser des offres, tout comme Swisscom, SALT ou Sunrise, Yallo, Galaxus, Green ou Sky.

Mais il faut du temps pour fibrer un bâtiment, puis les logements dans le bâtiment (env. 3 mois entre le fibrage du bâtiment puis celui des appartements). Swisscom informe TVT qu'un bâtiment est fibré, env. 3 mois avant que les logements soient activables.

Swisscom et TVT Services SA n'ont pas le droit de faire du marketing l'un avant l'autre. Cela sera fait ensemble dans les deux mois qui précèdent la mise en service. À relever encore que sur le site internet de TVT, <https://www.sie.ch/multimédia/fibre-optique-256> et celui de Swisscom, <https://www.swisscom.ch/fr/clients-prives/checker.html/>, il est possible de vérifier si la fibre est installée ou non.

➤ **Jonction autoroutière de Chavannes**

Mme la syndique n'a pas beaucoup d'informations à donner ; une séance avec les communes, le canton et le SDOL devait avoir lieu le 24 avril, mais elle a été annulée. Elle en reparlera lors d'une séance ultérieure.

➤ **Mérites sportifs et culturels**

Cette manifestation est organisée le vendredi 1^{er} mai par la Municipalité, avec des champions, des championnes et autres talents. Il y aura de la petite restauration et la Municipalité servira le verre de l'amitié.

Communication de Mme Paola Kaeslin

- **Préavis municipal n°04/2026 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la pose de films solaires sur les fenêtres Sud, Est et Ouest des bâtiments A et B du collège Agora**

Demande de nomination d'une commission technique, dont la séance se tiendra le lundi 27 avril 2026, à 19 h 00, salle Vaubaz, du bâtiment administratif (dernier étage).

Les groupes ont proposé les personnes suivantes :

ECB : Sandro QUAGLIA ET David REY;
Suppléante : Brigitte QUAGLIA
PSIG : Calixe CATHOMEN et Philippe MIVELAZ ;
Suppléant : Jean-Michel DESPONT
UDC : Jean-Daniel CHOLLET ;
Suppléant : Alexandre MAYOR

- **Nouvelle caserne SDIS Sorge : point de situation**

Le 23 mars dernier, le Conseil communal de Crissier a accepté le crédit de construction pour cette caserne. Lors du délai référendaire, une opposition a été enregistrée, mais finalement, elle a été retirée. Les travaux pourront débuter le 1^{er} juin 2026, pour une mise en service espérée durant le 2^e semestre 2027.

Communication de M. Eric Zingre

- **PACOM : Phase 1 – Enjeux et orientations stratégiques**

La Municipalité souhaite vous informer de l'avancement de la révision du Plan d'affectation communal, le PACom.

Une première étape importante a été franchie. En date du 27 février dernier, la Municipalité a rencontré les mandataires urbanistes afin de valider les résultats de la phase 1 de cette révision. La Commission consultative d'architecture et d'urbanisme s'est également prononcée sur ce travail. Cette première phase avait pour objectif principal de définir le périmètre d'étude du futur PACom et d'établir un premier bilan du dimensionnement de la zone à bâtir.

Plusieurs principes ont été arrêtés :

Le périmètre retenu maintient les planifications récentes, c'est-à-dire celles datant de moins de quinze ans et celles en cours d'élaboration. Il conserve également certains ensembles présentant une forte valeur architecturale ou identitaire de notre commune.

Les mandataires ont par ailleurs réalisé un diagnostic précis de la situation bâtie existante et évalué les densités actuelles. Il ressort de cette analyse que, puisque Bussigny se situe dans le périmètre compact d'agglomération, cela signifie que toute augmentation de densité entraînerait l'application de seuils cantonaux minimaux nettement plus élevés que ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Une telle évolution pourrait conduire à une densification marquée, avec un risque réel de dénaturer le caractère de certains secteurs. La Municipalité ne souhaite pas aller dans cette direction. Son objectif reste clair : préserver l'identité de Bussigny.

La deuxième phase de la révision a désormais commencé. Elle porte sur l'élaboration de l'avant-projet, en vue de l'enquête préalable auprès du Canton. Plusieurs études complémentaires sont en cours, notamment un recensement patrimonial, un relevé des lisières forestières ainsi que diverses études environnementales.

La Municipalité continuera bien entendu à tenir régulièrement informés les membres du Conseil de l'avancement de ce dossier important.

Communications de Mme Catherine Calantzis Robert

➤ **Carto-Ouest, le géoportail intercommunal**

Dès fin avril 2026, les huit communes du district de l'Ouest lausannois disposeront d'un géoportail commun nommé : Carto-Ouest. Il sera accessible directement le site internet en lieu et place du géoportail actuel. Cet outil permettra de consulter de manière centralisée l'ensemble des informations territoriales du district. Il proposera une quinzaine de thématiques, notamment le cadastre, les réseaux souterrains, la mobilité, le stationnement et encore les équipements publics. Porté par le SDOL et développé en collaboration avec les responsables des systèmes d'information du territoire et cités des huit communes, ce Géoportail vise à harmoniser la présentation des données à l'échelle du district tout en laissant à chaque commune la maîtrise de ses propres données. Carto-Ouest regroupera des données issues des communes, du Canton, de la Confédération ainsi que de prestataires externes, au sein d'une surface conçue pour être accessible à la fois aux professionnels et au grand public.

➤ **Point de situation sur les nuisibles**

Sujet moins réjouissant. Les espèces nuisibles ne sont plus un sujet marginal, mais constituent aujourd'hui un enjeu concret pour notre territoire tant sur le plan sanitaire qu'environnemental.

Concernant le moustique tigre, sa période de reproduction débute à la fin d'avril. Nous agissons aujourd'hui en amont avec une campagne de prévention pour éviter toute installation. Car la commune ne peut pas agir seule, elle intervient sur le domaine public, mais la grande partie du territoire est privée. La réussite dépend donc directement de l'engagement de chacune et chacun. Un geste simple fait toute la différence : supprimer toute eau stagnante, même minime, que ce soit sur le balcon ou dans le jardin. Les premiers cas de dengue ont été décelés au Tessin, d'où l'importance d'agir aujourd'hui. Le Canton ne fournit plus gratuitement les produits de traitement, qui sont à la charge des communes. On vient de l'apprendre et on va évaluer les coûts.

Le frelon asiatique : sa progression est réelle. Nous avons aujourd'hui un employé de la voirie qui suit des cours pour pouvoir détruire les nids. La commune a investi dans un équipement assez impressionnant afin qu'il puisse détruire ces nids en toute sécurité. Cela permettra de réagir rapidement et de maîtriser les coûts. L'alternative étant de commander le travail par des entreprises spécialisées et chaque nid détruit coûte quand même assez cher.

Un nouvel organisme a fait son apparition : le scarabée japonais. La commune de Bussigny se situe dans une zone tampon définie par le canton autour du foyer infesté. Ce coléoptère présente un risque important. Ces larves se développent dans les gazons en se nourrissant des racines des graminées et les adultes sont très voraces, pouvant causer des dégâts très importants sur les

végétaux, les cultures... Nous sommes donc tenus de mettre en place un certain nombre de mesures, notamment en lien avec la gestion de l'évacuation des végétaux et l'entretien des surfaces engazonnées. Nous reviendrons prochainement devant le Conseil avec les décisions prises en conformité avec les directives du canton.

* * * * *

La discussion est ouverte sur les communications de la Municipalité.

M. Paul Külling apporte quelques précisions concernant le frelon asiatique. Confronté à ce problème de nid, une entreprise privée est venue pour l'enlever et cela a été pris en charge par son assurance-ménage, sans problème. Il conseille donc de regarder dans son contrat d'assurance si cela est pris en charge ou non, ces frais pouvant être assez importants. C'est bon à savoir !

* * * * *

4. Information des délégués du Conseil communal dans les organismes intercommunaux

- Conseil de l'Etablissement primaire et secondaire de Bussigny et Villars-Sainte-Croix / CET

Rapport présenté par M. Pierre-Albert Jaques

Au pied levé, M. Pierre-Albert Jaques s'exprime sur le CET :

« Lors de la dernière séance du 31 mars 2026, qui s'est déroulée sous la forme d'un bilan de la législature, les points positifs, les points négatifs, ce qui peut être amélioré, compte tenu des compétences relativement brèves ou courtes de ce conseil d'établissement. Il a été établi une liste des éléments essentiels à transmettre aux futurs successeurs.

M. Pierre-Albert Jaques ajoute qu'en introduction de cette séance, les délégués des conseils des élèves et les présidents de secteur étaient présents pour un moment d'échanges très riches. Des jeunes courageux sont venus présenter ce qui se fait dans le cadre de l'école, les projets en cours, quelles intentions ont-ils, et ce qu'ils prévoient également pour la suite. Ce fut un échange très valable, très valorisant pour eux et qui porte des éléments à la connaissance des adultes dans le cadre de ce conseil d'établissement qui est une chambre d'échanges. Quand il existe le lien complet des enfants à la vie sociale, à l'école, aux professionnels et autres, cela ne peut être que gagnant-gagnant. C'est très enrichissant ! ».

Pour compléter, M. Roberto Freda fait un constat malgré tout important par rapport à la représentativité du quart des parents. Aujourd'hui, l'association des parents d'élèves n'a pas réussi à prendre son envol pendant cette législature. Il profite de faire un appel pour celles et ceux qui poursuivent l'aventure au Conseil communal, mais aussi pour lancer un appel aux parents présents pour qu'ils puissent passer le mot aux personnes qu'elles côtoient dans le cadre des activités scolaires. Il trouve que le Conseil d'Etablissement peut avoir une richesse lorsqu'il y a une belle représentation des parents et que l'APE soit présente de manière importante.

* * * * *

5. Préavis municipal N° 02/ 2026 relatif à l'introduction du nouveau Règlement sur les sépultures et le cimetière et du Tarif des inhumations, des incinérations et du cimetière (2^e débat selon l'article 74 du Règlement du Conseil communal)

- **Rapport de la Commission technique**

Étant donné qu'il s'agit de la 2^e discussion sur ce préavis, le président invite à en rediscuter tout en essayant de ne pas rouvrir des discussions liées au premier débat. Il passe la parole directement à Mme la syndique.

Mme Patricia Spack Isenrich prend la parole, en premier lieu, pour faire son mea culpa. Effectivement, durant la dernière séance, M. Alexandre Mayor avait tout à fait raison dans ses interventions. Elle a pris le temps à la fin de la séance de voir les points qu'il voulait mettre en évidence. Les propositions de correction étaient parfaitement adéquates et nécessaires. Mme la syndique a préparé le tableau-miroir remis à chacun dans l'intervalle, qui tient compte de ses amendements pour proposer une version corrigée. Elle s'en excuse encore, parce que vraiment cela a été lu par plusieurs personnes, y compris le canton, qui n'a pas fait de remarque. Elle en est toute désolée.

M. le président choisit de traiter les amendements proposés dans le tableau-miroir, étant donné que tout le monde a reçu ce document. Il proposerait de les voter en bloc. Et il ouvre la discussion sur ces amendements.

M. Alexandre Mayor remercie Mme la syndique pour ses mots. Il pense que c'était tout à fait agréable de collaborer de manière non partisane et simplement pour que le dossier de fond soit de la meilleure qualité possible. Tous les amendements qu'il a déposés ont été pris en compte. Néanmoins, comme les amendements n'ont pas forcément été réécrits de la manière identique, techniquement, il y a peut-être un doublon au niveau réglementaire. Puisque les amendements déposés restent déposés et que tout lui convient actuellement, il retire ses amendements sur les articles 11, 24, 26 et 31. Il maintient le seul amendement restant, art. 12, qui est exactement le même. En revanche, il y a un article gênant, un amendement de la part de la Municipalité, qui est l'art. 50, le dernier du tableau-miroir. C'est encore une fois un détail, mais on ne peut pas laisser l'expression « la cheffe du Département », puisqu'il s'agit d'un féminin, alors qu'il faudrait une version au masculin, qui soit neutre. Le chef du Département, pouvant être justement un homme ou une femme, sera très bientôt un homme. Mais la nouvelle version proposée ne convient pas non plus, car le reste du document n'a pas été rédigé de manière inclusive comme cela a été dans cet amendement-là. Il propose simplement par cohérence et pour que le texte soit identique à tous les niveaux que l'on écrive : ... le Chef du... et non pas la Chef-fe du Département. Par exemple, il est écrit à l'art. 4. : le préposé, sans cette forme inclusive. Actuellement, le préposé est bien Mme Mathy et il pense que c'est une formule qui convient tout à fait. Il propose de modifier l'amendement, ou si ce n'est pas accepté, il en déposera un autre. C'est la seule remarque.

M. le président essaie de comprendre. S'agit-il d'un amendement du document miroir amendé ou d'un amendement du préavis tel que déposé initialement ?

M. Alexandre Mayor précise que c'est un nouvel amendement. Il peut le proposer comme tel, si la Municipalité l'accepte.

M. le président dit que si c'est un amendement de l'amendement, c'est un sous-amendement et qu'il pourra le soumettre au vote une fois les amendements de la Municipalité acceptés.

M. Alexandre Mayor : techniquement, nous sommes censés les accepter les uns après les autres. S'il n'y a pas d'autre remarque, il n'est pas gêné de l'accepter en

bloc ; mais dès qu'il y a des remarques, on est censé les voter les uns après les autres. Le règlement stipule que l'on doit voter sur les sous-amendements, puis les amendements et enfin le préavis lui-même.

M. le président dit que l'on votera les sous-amendements, avant le document-miroir.

M. Alexandre Mayor demande l'avis de la Municipalité pour simplifier la situation.

Mme Spack Isenrich propose de prendre les amendements dans l'ordre et de les opposer lorsque l'on arrivera à l'art. 50.

M. le président propose de voter aussi les autres amendements reçus dans l'ordre.

M. Alexandre Mayor regrette un peu la décision, car c'était par souci de cohérence. Il n'a pas été écrit tout cela dans le reste du document. Il a essayé d'apporter une certaine régularité au travail. Cela ne le gêne pas de voter en entier.

M. le président indique la marche à suivre. Il fait voter d'abord les sous-amendements, et ensuite on vote en bloc le document-miroir sous-amendé. Il propose de prendre en compte le sous-amendement proposé par M. Alexandre Mayor :

Sous-amendement de M. Alexandre Mayor :

L'art. 50 est modifié comme suit :

« (...) et son approbation par **le Chef** du Département de la santé (...) ».

Résultat du vote : par **32 oui**, 9 non et 10 abstentions, la proposition est **acceptée**.

Le président présente les sous-amendements du document-miroir proposés par Mme Camille Léderrey, sous-amendements de forme, à l'art. 11, aux lettres a) et b) qui corrige le texte ainsi :

sur son territoire,	remplacé par	<i>sur le territoire communal</i>
ses proches,	remplacé par	<i>leurs proches</i>
les frais de prestations,	remplacé par	<i>les frais des prestations (lettre b).</i>

Le président mentionne encore les amendements de forme où il s'agit de l'orthographe du terme « ayant droit » figurant aux articles suivants :

- Art. 3 al. 2, let. e: ayant droit
- Art. 20 al. 1: ayants droit
- Art. 26 al. 3, let. g: ayants droit
- Art. 30 al. 1: ayants droit
- Art. 36 al. 1: ayants droit

Etant donné que la Municipalité valide également ces sous-amendements, le président les soumet au vote en bloc.

Résultat du vote : avec une **large majorité** et 2 abstentions, ils sont **acceptés**.

Le président passe aux sous-amendements proposés par Mme Ariane de Rham concernant l'art. 23, al. 1 et 2.

Mme Ariane de Rham explique que l'art. 11 a été modifié, en incluant pour les enfants, qu'il ne s'agissait pas de *tombe à la ligne*, mais de concession avec une

volonté de durée. Ceci impliquant cela, les deux amendements sont formels, à savoir qu'il y a deux secteurs de concession et plus un seul : celui pour les adultes et celui pour les enfants. Et le 2^e sous-amendement proposé dit que pour les adultes, les services communaux décident, puisque pour les enfants, cela a été mis d'office à l'art. 11.

Le 3^e amendement qu'elle propose est dans la même ligne de relecture, à savoir dans ces concessions pour les enfants que nous avons ajouté la dernière fois.

3 Les concessions pour enfants sont accordées d'office et sans frais pour les habitants de Bussigny ou lorsque le père ou la mère d'un enfant est domicilié à Bussigny.

Mme Patricia Spack Isenrich : d'abord pour l'al. 1, purement formel, Mme de Rham souhaite mettre au pluriel pour dire que c'est dans les secteurs aménagés à cet effet. Elle lui a répondu qu'en fait, en regardant à l'art. 17, il est indiqué sur le titre : *Regroupement par secteur*, au singulier. Les secteurs sont indiqués séparément où il a été ajouté : e) *Concession de corps simples pour enfants jusqu'à 12 ans*. Il n'y a pas plusieurs endroits de concessions, mais un secteur par concession. Et pour elle, c'est le secteur aménagé à cet effet, soit le secteur pour les enfants, soit le secteur de concession pour les adultes. Il ne faut pas mélanger et cela reste au singulier.

Le 2^e amendement : il est proposé de dire que tout octroi d'une concession pour enfant. Pas de demande de concession pour enfant. Elle renvoie à l'art. 1, qui dit que les concessions ne peuvent être octroyées dans le secteur aménagé à cet effet. L'octroi de concession peut être refusé par manque de place ou toute autre raison d'ordre public. Nous souhaitons quand même qu'une demande soit faite. Car quand il y a demande, il y a ensuite décision. Ceci pour se garder la possibilité de pouvoir refuser une éventuelle concession, même pour un enfant, possiblement par manque de place ou pour des questions d'ordre public. Il est nécessaire de demander cette concession et de recevoir une décision. Bien évidemment, on l'attribue à la personne qui fait la demande pour un enfant, il n'y a aucun souci. Mais le principe est que l'on veut cette demande. On peut avoir des gens qui ne veulent pas de concession pour leur enfant, on ne peut pas décider à leur place. Il faut qu'il y ait une demande dans ce sens-là. Elle pense que ce n'est vraiment pas juste et que la demande doit être faite.

Le 3^e amendement : Al. 4 : « *Les concessions pour enfants sont accordées d'office et sans frais pour les habitants de Bussigny ou lorsque le père ou la mère d'un enfant est domicilié à Bussigny* ».

Concernant l'al. 4, il faut savoir qu'en cas de séparation entre conjoints, mesure de protection de l'union conjugale, procédure de divorce, dans ces cas-là, l'enfant a un seul domicile et dans ces cas-là, il faut choisir. Le juge choisit. Il n'y a jamais deux domiciles officiels ou légaux. Le domicile légal pour un enfant est fixé obligatoirement chez l'un des parents. D'autres communes ont des règlements comme nous, selon le même principe. Si l'on commence à mettre des exceptions, on risque de se trouver dans des situations compliquées. Par exemple, une mère dont l'enfant décède habite Bussigny, mais l'enfant habite chez son père. Elle demande d'enterrer son enfant à Bussigny, peut-être contre l'avis du père de l'enfant. Selon notre règlement, on est obligé d'accepter de l'enterrer à Bussigny. Cela créerait un litige difficile à résoudre. Il faut rester aux règles générales et revenir ensuite sur les exceptions. À l'art. 11, al. 4, la possibilité pour la commune d'avoir une certaine souplesse pour décider de l'inhumation des personnes décédées qui ne répondent pas à ces conditions-là, on peut le faire. Et si nous avons une demande de deux parents pour une inhumation à Bussigny d'un enfant dont le domicile légal est ailleurs, et bien, évidemment, on va entrer en matière et accepter. On aimerait garder cette souplesse de pouvoir le faire comme cela. Il ne faut pas introduire des règles qui mettraient la commune dans une

situation embarrassante. Raison pour laquelle Mme la syndique invite le Conseil à refuser ses amendements.

Le président passe au vote sur les trois sous-amendements, en bloc.

Résultat du vote : les trois sous-amendements sont **refusés**, par une nette majorité et 2 abstentions.

Le président ouvre la discussion sur le document-miroir. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le président passe au vote sur le document-miroir, tel qu'amendé.

Résultat du vote : le document-miroir tel qu'amendé est **accepté** à l'unanimité.

Le président invite le rapporteur de la commission technique, M. Jean-Daniel Chollet, à faire la lecture des conclusions avant de passer au vote sur ce préavis.

Le CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY

- Vu le préavis municipal n° 02 / 2026 relatif à l'introduction d'un nouveau Règlement sur les sépultures et le cimetière de la Commune de Bussigny ;
- Vu le rapport de la commission technique désignée pour étudier le présent préavis ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

D E C I D E

- D'adopter le nouveau Règlement communal sur les sépultures et le cimetière de la Commune de Bussigny, inclus les amendements adoptés par le Conseil communal.

(Dans le cadre de la commission, M. Jean-Daniel Chollet tient à remercier Mme Mathy très présente pour répondre aux nombreuses questions).

(Arrivée tardive annoncée de M. Michele Nista = 54 membres présents)

Résultat du vote : le préavis n° 02/2026 est **accepté**.

* * * * *

6. Préavis municipal N° 03/2026 relatif à la création d'une Association de communes en charge de la Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations y afférentes

- Rapport de la Commission des finances
- Rapport de la Commission technique

Le président invite les rapporteurs de la commission technique et des finances de le rejoindre et il ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Michael Wyssa : petite question à propos d'une incohérence dans les annexes. Pour clarifier la situation, en prenant la page 27, l'art. 13, al. b, la composition de la délégation à l'Association n'est pas la même que le tableau qui se trouve à la page 40. Il est expliqué pour chaque commune combien elle a de conseillers. On voit une différence qui concerne surtout la ville de Lausanne. Pour la cohérence, il suppose que l'un est plus récent que l'autre. Et qu'il y a eu peut-être une modification entre deux. C'est pour une clarification qu'il pose la question.

Mme Catherine Calantzis Robert répond que pour la composition, c'est le nombre de conseillers par tranche de nombre d'habitants.

M. Michael Wyssa : dans l'art. 13, page 27 des statuts, par rapport à l'art. 12 de l'annexe 5, la façon de répartir le nombre de conseillers n'est pas la même. La différence ne concerne que Lausanne.

Mme Catherine Calantzis Robert : la version juste, en cas de contradiction, est celle du règlement, mais pas les annexes. Ce qui prévaut, c'est le règlement.

M. Michael Wyssa : le tableau final de la page 40 est faux.

Mme Catherine Calantzis Robert : s'il y a quelque chose d'erroné, c'est sur cette page 40. Il y a dû y avoir une correction entre temps. Ce ne devait pas être la bonne annexe qui a été présentée. Ce qui compte, c'est ce qui est dans le règlement. C'est ce sur quoi nous votons aujourd'hui.

M. Michael Wyssa : le règlement fait référence à l'annexe.

M. le président ajoute que l'on vote le contenu du règlement. De toute manière, l'annexe est vouée à évoluer. L'annexe est la répartition actuelle du nombre de commissaires par commune. Si la population évolue, l'annexe va changer.

M. Michael Wyssa : c'est la façon de répartir qui diffère à partir de 20'000 habitants.

M. le président : c'est l'art. 12, lettre B qui est affiché dans l'annexe. En réalité, c'est une fausse copie de ce qu'il y a dans le règlement, mais on va vraiment voter sur le règlement.

Les conclusions de la commission des finances et de la commission technique sont les mêmes que celles du préavis ; le président est invité à en faire la lecture, avant de passer au vote :

Le CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY

- Vu le préavis municipal n° 03 / 2026 du 2 mars 2026,
- Vu les rapports des commissions désignées pour étudier le présent préavis,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. D'approuver le principe et les modalités de transfert à titre gracieux des équipements intercommunaux actuels à l'association ;
2. D'approuver les statuts de l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) ;
3. D'acter la dissolution des Ententes, conventions et accords listés au point 5.3, ainsi que de toutes conventions et autres accords antérieurs non répertoriés relatifs aux ouvrages transférés, auxquels l'AGEV se substituera.

Résultat du vote : le préavis n° 03 / 2026 est **accepté** à l'unanimité.

Mme Catherine Calantzis Robert signale que Bussigny est la 13^e commune à accepter ce préavis ; il n'en reste plus que trois qui sont Crissier, Renens et Romanel.

M. le président rappelle qu'il faudra nommer des commissaires prêts à siéger à l'AGEV comme prévu par le règlement que le Conseil vient d'accepter.

* * * * *

7. Réponse municipale au postulat « Où sont les places pour vélos ? » déposé le 3 avril 2025 par Mme Esther Jörg et consorts

Mme Esther Jörg a lu attentivement la réponse de la Municipalité et la remercie ainsi que les services impliqués. La réponse est très complète, bien détaillée avec l'inventaire sur toute la commune. Elle revient sur un point mentionné dans la réponse. Elle rappelle le point d'attention sur la place de la Gare et que ces places puissent venir assez rapidement, si c'est possible. Même quand il ne fait pas très chaud, les places sont vite prises aussi par des véhicules motorisés. Merci pour la réponse qui l'a pleinement satisfaite.

M. Alexandre Mayor dit que chaque citoyen a le droit de se déplacer de la manière dont il souhaite. Il en va de la liberté individuelle. À ce titre-là, il n'est pas opposé à l'installation de nouvelles places pour vélos. Si cela est nécessaire pour une partie de la population, c'est très bien. Simplement la commune doit garantir la liberté de mouvement de tous les usagers de la route : les cyclistes, mais aussi ceux qui ne sont pas cyclistes, mais qui utilisent quand même nos routes. C'est pourquoi il prierait la Municipalité de ne pas péjorer la situation que connaissent actuellement les automobilistes et les conducteurs d'autres véhicules motorisés. On apprend par exemple, pour ceux qui l'ignoraient dont moi, que dans la zone du centre, des arceaux ont été installés sur des places motos. C'est regrettable. Il pense que l'on pourrait trouver quand même des emplacements qui permettent de maintenir les places pour chacun. Cela l'amène à poser la question suivante : où comptez-vous installer les vélos en libre-service évoqués dans la réponse, et prévus dans le courant 2026 ?

M. Éric Zingre répond que l'on trouve important de garder des places motos pour les motos et des places vélos pour les vélos. La Municipalité fera en sorte de séparer les véhicules sans atteinte aux droits des motocyclistes. Elle travaille dans ce sens-là, avec le souci de mettre le point sur l'urgence des places à la gare. Quant aux vélos en libre-service, c'est un système qui va être mis en place un peu différent de Publibike avec des stations bien définies pour rendre les vélos. Là, en l'occurrence, le système Lime choisi par la ville de Lausanne pour l'ensemble de l'agglomération, on pourra rendre les vélos sur toutes places officielles, c'est-à-dire sur les places vélos normales, à un arceau ou une place vélos déjà existante. Ce qui impliquera pour la commune d'augmenter un peu le nombre de places vélos actuelles, parce qu'il y aura effectivement plus de vélos. Une vingtaine de vélos en plus sur la commune, ce n'est pas non plus révolutionnaire. Donc, il faut que l'on ait des places de parc à vélos qui puissent accueillir ces vélos en libre-service.

M. Alexandre Mayor : il est prévu de mettre des arceaux aux abords des lieux de culte. Tout en sachant que les gens viennent de moins en moins en habits du dimanche à la messe ou au culte, mais ne viennent pas non plus à vélo, en tout cas pour l'église catholique qu'il connaît. À son sens, on pourrait éviter de mettre des emplacements à ces endroits-là qui seront sans doute inutiles et plus appropriés ailleurs.

Le président passe au vote sur la réponse à ce postulat qui est acceptée à une très large majorité, et 4 abstentions.

* * * * *

8. Réponse municipale à l'interpellation « Situation ARASOL » déposée le 12 mars 2026 par Mmes Laetitia Scherz et Esther Jörg

Mme Esther Jörg remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle regrette toutefois d'avoir mis un lien dans l'interpellation, lien qui aujourd'hui ne renvoie à aucun communiqué, car le syndicat SUD l'a retiré de son site. Elle n'a pas plus d'information. Cependant, elle souhaite revenir sur un point de la réponse par rapport au fait que certains points doivent être abordés auprès des délégués aux conseils intercommunaux quand cela relève de ceux-ci. Étant donné que c'était un retour sur une actualité, il ne fallait pas attendre le Conseil intercommunal de l'ARASOL qui sera en juin. Elle pense que l'on a encore la possibilité, dans nos conseils communaux, de pouvoir intervenir sur des sujets, même si l'on a des conseils intercommunaux concernés. Elle ne manquerait pas d'aller vers un de nos délégués si elle avait un autre sujet. Il lui semblait que c'était un sujet des plus actuel.

M. Michael Wyssa : selon lui, c'est problématique. Durant cette législature, il y a eu deux poids, deux mesures. Il s'est fait remettre en place lorsqu'il a voulu intervenir sur BussiVillAje. On lui a dit que ce n'était pas ici qu'il fallait intervenir. Que s'il voulait faire un postulat ou une interpellation, il fallait passer via nos délégués. Donc, il pense qu'il faut une règle. Soit on a le droit d'intervenir, dans le conseil, sur tous les conseils intercommunaux, et l'on commence à faire comme Renens, en passant des heures à parler de tout. Soit on respecte les règles. Il n'a rien contre la réponse, mais c'est juste la forme. Même si c'est d'actualité, on a des organismes intercommunaux, soit il faut les utiliser, soit on a tous le droit d'intervenir sur tous les organismes intercommunaux. Et là, à son avis, c'est le début de la fin. Il voulait simplement revenir là-dessus.

Le président répond que le statut de ces organismes intercommunaux est un peu particulier. Il n'y a pas de règle écrite qui empêche formellement de déposer une interpellation sur un organisme intercommunal. Après, si la question peut être réglée à travers nos commissaires qui siègent dans ces organismes, c'est souhaitable d'éviter de mettre un point supplémentaire à l'ordre du jour. Si ce n'est pas le cas, le sujet peut être traité en plénière également. C'est au Bureau, au président, d'évaluer si c'est plutôt souhaitable de s'adresser aux membres de la commission ou bien d'accepter le dépôt d'un objet.

Mme la syndique prend la parole pour dire qu'elle partage l'avis de M. Wyssa. Ce soir, elle a répondu parce qu'effectivement, la prochaine séance du conseil intercommunal de l'ARASOL n'a lieu qu'en juin. Et elle s'est dit qu'elle allait répondre ce qu'elle pouvait à cette interpellation. Comme l'a fait sa collègue Paola Kaeslin, au sujet de PolOuest, à propos de questions concernant la gestion du personnel. Elle a donné une courte réponse et renvoie au Conseil intercommunal parce que c'est là que la question doit être posée par l'intermédiaire des délégués intercommunaux. Pour elle, c'est clair que cela doit être débattu par le Conseil de l'Arasol.

M. Michael Meyer : l'Arasol, est-elle impactée par les chômeurs qui ne touchent pas leurs indemnités ? C'est une question qu'il faut poser aux délégués du Conseil intercommunal, mais ils ne sont pas là.

Mme la syndique répond que c'est l'Arasol est impactée parce que c'est elle qui a été priée de verser les prestations minimales pour les personnes qui n'avaient pas

reçu leurs indemnités de chômage. Elles se sont adressées à l'Arasol pour recevoir le minimum vital.

M. Michael Meyer : le chômage reverse les montants à l'Arasol, comment cela se passe-t-il ?

Mme la syndique sait qu'ils ont dû intervenir pour certaines personnes. Ensuite, il doit y avoir un arrangement avec l'assurance-chômage pour régler ces affaires.

M. Michael Meyer va suivre de près cette affaire.

Mme la syndique peut poser la question et renseigner très volontiers M. Michael Meyer lors du prochain Conseil.

* * * * *

9. Propositions individuelles et divers

Mme Ariane de Rham a fait partie de la commission technique pour le nouveau site internet, qui souhaitait des notifications PUSH. La commission était heureuse de découvrir le système WhatsApp mis en place. Son compte est silencieux depuis janvier. Que se passe-t-il avec cet outil de communication ?

Mme Patricia Spack Isenrich répond que c'est un sujet préoccupant, parce que certaines personnes abonnées à ce service et recevant des informations par WhatsApp, au lieu de se désabonner, ont appuyé sur « bloquer » pour ne plus recevoir les informations. La conséquence est que WhatsApp a estimé qu'il y avait trop de blocages et alors a verrouillé complètement le système. Cela ne fonctionne plus en ce moment et l'on est sur une recherche de solution alternative plus fiable. C'est un problème pour la commune.

Mme Brigitte Quaglia souhaite présenter un projet qui lui tient à cœur. Elle a travaillé pendant 10 ans à la Cité Radieuse à Echichens. C'est une institution pour les personnes en situation de handicap et troubles associés. Elle a fait connaissance de personnes magnifiques. Une de ces personnes a un projet et lance un appel à fonds pour pouvoir réaliser son rêve. Ce jeune de Bussigny, âgé de 23 ans, en fauteuil roulant, a l'intention d'enregistrer un CD et de se produire en public. Il a besoin d'argent pour ce projet. Mme Quaglia met en consultation un dossier, avec une affiche. Ce jeune homme, sous l'égide de l'école et de son professeur de chant, est à la recherche de dix mille francs.

M. Michael Meyer : la presse s'est fait l'écho des pétards à Bussigny, qui se sont atténués depuis, semble-t-il. Il souhaite savoir si des mesures ont été prises par la Municipalité, la police, si les auteurs de troubles ont été identifiés ?

Mme Paola Kaeslin : Oui, des mesures ont été prises. Au mois de janvier, la police a eu sept appels, concernant les pétards. Elle a déclenché un objectif dès le mois de février. Durant février, zéro appel pour ces pétards. La question se posait de la légitimité de l'objectif, à maintenir ou pas. Le 27 février, lors d'une séance à la POL, Mme Kaeslin a rappelé qu'il y avait un problème avec les pétards. L'objectif est resté. Au mois de mars, il y a eu cinq appels. Durant les 10 premiers jours d'avril, il y a eu tous les soirs des feux d'artifice. La POL a mis un objectif et un dispositif en place à partir du 1^{er} avril. Concernant les pétards, il faudrait prendre les gens en flagrant délit et c'est difficile. Les gens appellent la police, et lorsque la patrouille arrive, il n'y a plus personne ou parfois quelques jeunes. Des services préventifs ont été faits, 13 au total, à partir du 10 avril ; des rondes, des patrouilles en civil, police-secours qui

a tourné, tout un dispositif, et depuis cela s'est complètement calmé. Il y a eu un appel dans la semaine du 13 au 20 avril ; depuis là, plus d'appel. La problématique n'est pas forcément réglée, mais pour le moment cela s'est calmé grâce au dispositif mis en place par la police.

M. Michael Meyer : est-ce que le TSP intervient aussi dans cette situation ? est-ce son rôle ?

Mme Paola Kaeslin : c'est aussi son rôle. Un rôle complémentaire, mais le TSP n'intervient pas dans le dispositif policier.

M. Roberto Freda répond qu'au-delà du dispositif policier, tout un travail est fait avec l'équipe d'animation. Le TSP va à la rencontre des jeunes et donne des messages de prévention, de sensibilisation. Il ne peut pas intervenir en tant qu'autorité, mais fait un accompagnement de ce public assez jeune, scolarisé, connu.

M. Michael Meyer : concernant 24H, qui s'est fait écho des oppositions au tram. On entend tout et son contraire. Peut-on en savoir plus ? La Municipalité est-elle au courant de quelque chose ?

M. Éric Zingre dit que si M. Meyer a lu l'article, il en est informé. Ce qui est dans le journal est globalement assez correct.

M. Michael Meyer : n'en sait pas plus, sauf que le tram sera retardé. C'est tout.

M. Éric Zingre : on sait qu'il reste des oppositions, et qui visiblement ne vont pas se résoudre toutes seules, avec peut-être des recours, du retard dû aux recours de ces entreprises.

M. Michael Meyer : en faisant partie du Conseil d'administration...

M. Éric Zingre : fait partie du Conseil d'administration. Mais on ne traite absolument pas de ces sujets-là dans un Conseil d'administration.

M. Michael Meyer : les TL font la sourde oreille et ne sont pas enclins au dialogue. M. le municipal ne peut pas intervenir par rapport à ça ? Il faut peut-être ouvrir le dialogue avant de...

M. Éric Zingre : dit que les TL sont en dialogue avec les entreprises ; ils le sont peut-être un peu moins avec 24H, puisqu'il s'agit de données privées. Il pense qu'ils ont fait preuve de beaucoup de retenue envers la journaliste qui a dit que les TL faisaient la sourde oreille à ses propres questions.

M. Michael Meyer : donc 24 H a raison ?

M. Éric Zingre : 24H n'a pas tort !

Mme Stéphanie Grieu en tant que membre de la commission intégration, rappelle que le **dimanche 7 juin 2026**, la commission organise son traditionnel vide-greniers, sous le chapiteau de 10 à 16 h 00. On compte vous y voir nombreux en tant que visiteurs.

M. Claude Rosset revient sur le sujet du boulodrome de la Plannaz où le Conseil communal a attribué un droit de superficie. Dans le cadre de la commission technique, à l'unanimité, il avait été demandé de faire une remise en état de la haie qui sépare les places de parc et le boulodrome. Elle est en très mauvais état, avec des ronces. La commune avait trouvé pertinente cette remarque et avait promis que le nécessaire sera fait. La commission a fait confiance à la Municipalité en ne déposant pas d'amendement. Il y a un an que le boulodrome est ouvert. Est-ce que la Municipalité peut le renseigner et dire où elle en est avec la haie ?

Mme Catherine Calantzis Robert répond que le chef de la voirie a relevé qu'il y a quelques éléments dans la haie qu'il faut remplacer. Ils seront remplacés en automne.

M. Claude Rosset : on a déjà passé un automne et on n'a rien fait. Ce serait intéressant que l'on s'occupe aussi des ronces. Sur les débordements sur lesquels on se tient, quand on n'est pas en jeu, on s'accroche à ces ronces. C'est important de remettre le tout en état.

M. Bernard Oguey : comme tout le monde le sait, le *Chœur d'hommes* fête cette année son 150^e anniversaire. La première soirée est le samedi 25 avril, avec en 2^e partie, le « Quintet des barbus de derrière les fagots ». Il souhaite nous voir nombreux à y participer. Les autres manifestations auront lieu tout au long de l'année : le 7 juin 2026, au temple de Bussigny, un groupe corse *I campagnoli* pour un concert, à 17 h 00 et le 3 octobre, le spectacle de *Nathanaël Rochat*. Il nous attend toutes et tous à leurs soirées.

Mme Maria Pilar Rodrigues : dans le parc du centre, des poteaux et des cordes ont été mis tout autour des arbres. Certains citoyens se demandent où ils pourront se mettre à l'ombre, cet été.

Mme Catherine Calantzis Robert : sous les arbres, il y a des massifs et c'est pour empêcher que les gens s'allongent sur les massifs. Jusqu'à présent, il n'y avait que de la terre autour des arbres ; avec la pente, cela permet de stabiliser au niveau de la couronne. Heureusement, ce sont des arbres assez importants et l'ombre se déplace tout autour de ces zones-là. Il y a largement suffisamment de places pour aller se mettre à l'ombre.

Mme Maria Pilar Rodrigues : les personnes qui vont étendre leur couverture cet été disent que c'est bien dommage d'avoir un grand parc tout neuf, mais d'avoir moins de places pour se poser.

Mme Catherine Calantzis Robert pense au contraire qu'il y a beaucoup plus de capacités pour se poser dans le parc aujourd'hui.

M. Pierre-André Dessarzin fait part de regrets qu'il n'y ait pas de jeux pour les petits enfants, dès 3 ans. À une certaine époque, il y en avait. Il y a maintenant une demande assez précise, d'où sa question : est-il envisageable d'en installer ? Il y a assez de place pour le faire.

Mme Catherine Calantzis Robert : répond qu'ils vont regarder. Concernant les places de jeux, les règlements sont tellement compliqués que ce qui est du bon sens ne l'est pas en vue des règles à appliquer. Elle va essayer de regarder pour trouver des endroits pour mettre des jeux spécifiques pour les petits.

M. Pierre-André Dessarzin : dans quel délai ?

Mme Catherine Calantzis Robert : pas cette année !

M. Pierre-André Dessarzin : Dommage !

M. Julien Weibel évoque les installations de jeux à la Plannaz. À propos du train, c'est comme s'il avait été coulé dans des socles de manière trop haute. Il rejoint les remarques faites. La marche pour monter sur le train est juste monstrueuse. L'accessibilité au train pourrait être possible pour les enfants plus jeunes. C'est une question de mise en place. En remontant la base du sol (avec des copeaux) pour accorder l'accès au train, cela pourrait déjà répondre en partie à la problématique. Le train est beaucoup trop haut par rapport au sol.

Mme Catherine Calantzis Robert : répond que les jeux ont été contrôlés par un spécialiste. Dès le moment où l'on installe quelque chose, une personne vient faire un rapport pour contrôler que tout est fait dans les règles. En revanche, on peut toujours regarder pour mettre un peu plus de copeaux pour que cela soit plus élevé.

M. Julien Weibel a déjà discuté des guerres de spécialistes à ce conseil. Mais il espère que la commune ne l'a pas payé très cher, ce spécialiste, car juste après l'installation, il est allé sur place. En l'occurrence, les boulons n'étaient pas suffisamment serrés et les côtés bougeaient déjà peu après l'installation.

Mme Catherine Calantzis Robert : dès après l'installation, il est nécessaire de revenir régulièrement pour les resserrer ; c'est quelque chose de normal.

Mme Brigitte Quaglia : des habitants l'ont approchée au sujet du parking à la rue du Jura et des blocs de béton. Est-il possible de les déplacer de 10 cm pour faciliter le passage, avec une voiture de moyenne grandeur ?

Mme Paola Kaeslin : concernant la rue du Jura, cela va être déplacé samedi. La consigne est de faire une place plus large, et c'est plus large, mais apparemment, cela ne convient pas aux automobilistes. Les blocs ont été changés au bout, vers les jardins de la Plannaz. Les blocs du Jura seront changés, mais pour l'autre côté, c'est un peu compliqué. Parfois, la commune met du gravier dans la rigole de manière à éviter de tomber dans la rigole. Mme la municipale prend note de cette remarque.

* * * * *

10. Date de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu

Jeudi 28 mai à 20.15

Salle du Conseil communal

Il est 21 h. 48, le président lève la séance en souhaitant un bon retour et une belle fin de semaine à toutes et tous.

Pour le Conseil communal,

Le président :



R. Di Capua



La secrétaire :



Ch. Dind